



Autorisation absence PMA

Par Jojojojo

Bonjour

Une circulaire permettant aux agents de la fonction publique de bénéficier d'une autorisation d'absence en cas de pma vient d'être publiée.

Une femme souhaitant entreprendre cette démarche en Belgique (puisque interdite en France pour célibataire ou homo) peut être bénéficiaire de ces autorisations d'absence ?

Par Tisuisse1

Ben non, la circulaire ne peut s'appliquer que dans des cas précis et pour une PMA en France, pas à l'étranger.